

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2021-077

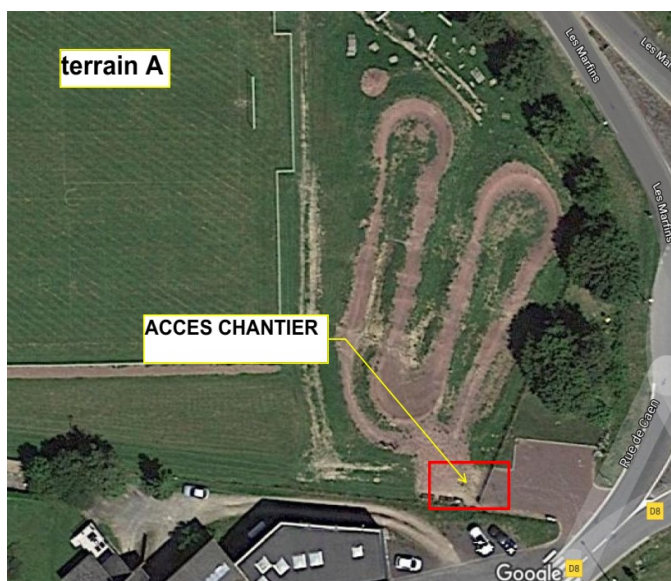
OBJET : Arrêté de fermeture et d'interdiction des terrains de bicross et de trial, rue de Caen à Aunay-sur-Odon, du 25 mai au 25 juin 2021

VU le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants relatifs au pouvoir de police des Maires,

Considérant les travaux qui vont être réalisés dans le stade de football d'Aunay-sur-Odon, sur le **terrain C** en vue de créer un terrain d'honneur en gazon synthétique et sur le **terrain A** (réfection du drainage et mise en place de 4 mâts d'éclairage) ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité du public sur le territoire communal,

Considérant la nécessité d'utiliser l'accès pompiers du stade à proximité immédiate du terrain de bicross pour les livraisons de matériaux du chantier ;



Considérant que pour permettre l'exécution des travaux, assurer la sécurité des ouvriers des entreprises chargées de leur réalisation et des usagers de la voie, et des utilisateurs il y a lieu de réglementer l'accès au terrain de bicross et au terrain de trial comme suit :

ARRÊTE

Article 1 : Les terrains de bicross et trial sont fermés et interdits d'accès au public à compter de ce jour et ce jusqu'au 25/06/2021.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Le bureau d'études SPORTINITIATIVES et le contrôleur SPS QUALICONSULT,
- Les entreprises ARTDAN, TECNIFENCE et TEIM,
- M. Jérôme PIOLINE, président de SLPB (section Aunay VTT),
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,
Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

Fait à Les Monts d'Aunay le 25 mai 2021

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON